

MOTION
avec demande de caractère d'urgence
déposée par le groupe «Mieux Vivre à Saint-Denis»
EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 AVRIL 2005

1/2

- Compte tenu de l'importance que prend, dans la société française, le débat sur la Constitution Européenne ;
- Compte tenu du caractère majeur de ce débat et de cette consultation qui ont pour but de doter les vingt-cinq pays faisant partie de l'Union Européenne de nouvelles règles de fonctionnement, beaucoup plus complètes, dans lesquelles les Traités anciens sont quasiment tous repris mais valorisés par des dispositions nouvelles assises sur des règles de fonctionnement plus démocratiques, plus transparentes, plus respectueuses du poids de chaque Etat et surtout intégrant la Charte des Droits Fondamentaux et fixant à l'Union des objectifs ambitieux en matière de progrès social ;
- Compte tenu du caractère exécutoire de ces droits tels que les droits politiques et sociaux, l'égalité entre les hommes et les femmes, la non-discrimination, le respect des droits des minorités, la solidarité et aussi des droits dits «de nouvelle génération» comme la bio-éthique et l'environnement ;
- Compte tenu du rôle majeur que joue l'Europe dans le développement de la Réunion à travers les fonds structurels européens, clé de voûte de la plupart des infrastructures construites à la Réunion ;
- Compte tenu de l'impact de ces fonds pour la Commune de Saint-Denis, première Ville de l'outre-mer français ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
se situe résolument dans le camp du OUI
et demande aux Dionysiens de se mobiliser,

- Rappelant ainsi son attachement aux institutions européennes ;
- Rappelant ainsi sa volonté de voir progresser la construction européenne qui, depuis son origine, a permis la promotion de la paix et la promotion du bien-être des personnes ;
- Rappelant ainsi que le NON priverait l'Europe d'avancées sociales et démocratiques, tout en maintenant les dispositions actuelles.

.../...

MOTION
portant adhésion
au camp du OUI à la Constitution Européenne
et appel à la mobilisation des Dionysiens


2/2

APRES EN AVOIR DELIBERE

1° **A LA MAJORITE**
(4 voix contre, dont 2 votes par procuration)
se prononce favorablement sur la motion d'urgence,

2° **A L'UNANIMITE DES VOTANTS**
adopte le texte de la Motion.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **5 MAI 2005**

 *René-Paul Victoria*
René-Paul VICTORIA